

POLITIQUE D 23 – Prestation des programmes

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur:	24 janvier 2012
Date de la dernière révision :	1 ^{er} juin 2023
Date de la prochaine révision :	2028
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

OBJECTIF

Assurer la qualité dans la prestation des programmes.

PORTÉE

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et aux étudiant(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à un certificat, un diplôme, un diplôme – niveau avancé, un postdiplôme, et un grade.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition

ÉNONCÉ

Le Collège a confiance dans ses programmes, leur contenu et leur prestation. La réussite de chaque étudiant(e) tant au niveau de ses études que dans l'exercice de ses fonctions une fois sur le marché professionnel demeure la pierre angulaire de la planification du Collège à cet égard.

Les méthodes de prestation des programmes au Collège favorisent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus et effectifs. Le Collège respecte les principes directeurs suivants dans l'exercice de sa gestion de la qualité :

- le Collège a établi des mécanismes d'enquête prolongée, participative et fondée sur des éléments probants afin de déterminer si le programme et les cours permettent d'obtenir les résultats d'apprentissages voulus ;
- les résultats des enquêtes guident l'élaboration et la prestation du programme, les processus pédagogiques et éducationnels ;
- l'évaluation des méthodes de prestation prend en compte leur qualité et leur efficacité, les rétroactions des étudiant(e)s, les dispositions relatives à la préinscription, le regard sur les procédures en cas de faibles progrès de la part des étudiant(e)s et les mesures de soutien, technique ou autre ;
- les méthodes de prestation sont adaptées au contenu et à la structure du cours ;
- le Collège veille au maintien et au recrutement de l'expertise et des ressources nécessaires à la prestation efficace de ses programmes ;
- le Collège mesure l'efficacité de tous ses programmes et ses cours de sorte à assurer l'équité et la qualité peu importe la modalité de prestation, soit en classe ou en ligne ou en vidéoconférence ;
- le Collège veille au contrôle de la qualité de ses programmes.